

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2019

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 13/12/2019
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie</i>
Dont Présents non votants : 0	<i>sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Représentés : 0	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES
Votants: 18	
Pour: 18	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUJO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Convention de partenariat ADT 34 / Pays Haut Languedoc et Vignobles

La présentation convention a pour objet d'établir le partenariat entre Hérault Tourisme et le Pays Haut Languedoc et Vignobles dans le cadre des actions marketing menées chaque année, en association étroite avec les offices de tourisme du Pays.

Ce plan d'actions marketing concerne :

- La mise en marché de la destination « Haut Languedoc et Vignobles » sur des marchés cibles (France et Bassin de vie) ;
- Des projets structurants :
 - la conception et l'impression de la carte « 1 jour, 1 terroir, Nos routes des vins » ;
 - les actions de promotion des destinations Vignobles et Découvertes, mutualisées à l'échelle du département de l'Hérault (print dans des revues nationales, événements...).

Cette convention s'appuie sur la mutualisation des moyens et des métiers de l'Agence de Développement du Tourisme de l'Hérault. C'est dans ce cadre collaboratif que le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'inscrit afin de valoriser sa destination touristique telle que définie par sa stratégie propre. Hérault Tourisme s'engage à mobiliser l'ensemble de ses équipes pour l'accompagnement technique et opérationnel des actions menées avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles en termes d'expertises marketing.

Les engagements réciproques sont les suivants :

- Hérault Tourisme (maître d'ouvrage du plan d'actions)
 - inscrit systématiquement les choix stratégiques dans une démarche participative ;
 - désigne, au sein de sa Direction du Marketing et de la Communication, un interlocuteur dédié au suivi de chaque opération ;
 - met à disposition ses outils techniques : Gestion de la relation Client, e-marketing, e-newsletters, accueils d'influenceurs, co-marketing ;
 - rassemble en accord avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles les différents éléments techniques nécessaires aux opérations ;
 - rend compte sur un document spécifique des résultats de chaque action.
- Le Pays Haut Languedoc et Vignobles
 - participe aux choix stratégiques (cibles de clientèles et marchés) ;

- o coordonne territorialement les échanges et les actions entre Hérault Tourisme, les offices de tourisme du Pays partenaires des opérations ;
- o valide les opérations ;
- o fournit les outils nécessaires à la mise en œuvre des actions (textes, photo etc.).
- o

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la convention présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la convention présentée et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Prades-sur-Vernazobre, le 20 décembre 2019.

**Le Président,
Jean ARCAS**

